— On lit dans le *Journal d'Odessa* du 9 février :

« Une grande partie de la glace qui couvrait la rade, a été entraînée en mer, en sorte que l'espace seul qui est compris entre les deux ports, reste pris par la glace. Ces jours derniers il est arrivé plusieurs bâtimens de Constantinople. »

NOUVELLES D'EUROPE.

Nous avons reçu, par le dernier courrier de Vienne, des nouvelles de Paris du 25 et de Londres, du 23 janvier, que nous publions plus bas.

FRANCE.

Le pouvoir exécutif de la République vient d'être définitivement constitué. Dans la séance de la chambre du 20 janvier, M. Boulay (de la Meurthe), a été nommé vice-président de la République à la majorité de 417 voix contre 277 données à M. Vivien. Après avoir prêté le serment exigé par la Constitution, M. Boulay a prononcé le discours suivant qui a obtenu l'approbation générale :

« Citoyens représentans, a-t-il dit, je n'ai point recherché l'honneur qui m'est fait ; tandis qu'il en était temps encore, j'ai prodigué les instances les plus vives pour obtenir que quelque nom environné de plus d'autorité que le mien lui fût substitué sur la liste de présentation. Une affection dont je m'honore a été plus forte que ma volonté.

« J'espérais du moins que votre justice vous ferait préférer quelqu'un de mes deux honorables concurrens : l'un vieux soldat mutilé dans les combats, l'autre, athlète glorieusement éprouvé dans les luttes parlementaires.

« Plus ce double honneur est inattendu, et plus ma reconnaissance, permettez-moi de vous ouvrir mon âme, mêlée de trouble et de tristesse, plus ma reconnaissance est profonde envers le président de la République comme envers l'Assemblée Nationale, tous les deux les grands élus du suffrage universel.

« Je ne m'enorgueillis pas de ma nomination, j'en tire deux enseignemens.

« Dans un de ces enseignemens, je vois une honorable déférence pour ce que l'Assemblée a cru être le vœu du premier magistrat de la République ; j'y vois une protestation contre une hostilité si étrangement, si malheureusement présumée ; j'y vois un signe d'alliance, et je vous promets, citoyens représentans, de me conformer à ses intentions; il ne m'en coûtera rien : je ne ferai qu'obéir aux convictions, aux habitudes, aux inclinations de ma vie.

« L'autre enseignement que je tire de cette nomination, c'est l'invitation de contribuer de toutes mes forces à l'affermissement de la République. Je le ferai avec probité, avec loyauté, avec constance, et, s'il le faut, avec quelque énergie.

« Je n'ajoute rien de plus, il n'y a pas d'autre mérite dans ma vie.

« Ici je rencontre le serment que je viens de prêter, et auquel je serai fidèle; je rencontre aussi le terrain de la Constitution que je ne déserterai pas ; je rencontre deux intérêts sacrés et chers, étroitement unis, confondus ensemble : l'intérêt de la République et l'intérêt de son président.

« Croyez-moi, citoyens représentans, j'ai su lire dans ce noble cœur. Oui, le président de la République a compris que le plus grand honneur qu'il soit donné à un citoyen de conquérir, c'est de s'appeler Napoléon-Bonaparte, d'être l'élu de l'immense majorité du peuple français et d'affermir la République.

« Vous avez déjà, citoyens représentans, grandement contribué à cette œuvre. Vous êtes apparus dans les circonstances les plus critiques, et il a suffi de votre présence pour rassurer les esprits et pour raffermir le sol.

« Vous avez sauvé le pays de la guerre civile et de la ruine. Le 15 mai, vous assistiez sur vos bancs, calmes et résignés à tout, au spectacle hideux des saturnales de l'anarchie ; le 24 juin, vos écharpes sauvaient la société en péril. Vous resterez fidèles à vous-mêmes. Jamais plus grand pouvoir n'a été confié à une collection d'hommes et jamais elle n'en a usé avec plus de modération. L'Assemblée a le droit de finir, elle saura finir comme elle a vécu, maîtresse d'elle-même ; elle a droit dès à présent à la reconnaissance, au respect du pays ; elle vivra honorée dans l'histoire, et la gloire des Assemblées qui la suivront, sera de continuer son œuvre. »

On croit généralement que le discours du nouveau vice-président après sa prestation de serment, avait été concerté d'accord avec le président; la conviction qu'on en avait a été pour quelque chose dans l'approbation qu'on y a donné sur tous les bancs de la majorité; la politique qui y est exprimée est celle du bon sens, et indique une saine appréciation de la situation. En quittant la séance, M. Boulay est allé immédiatement chez le président de la République, qui l'a accueilli avec une grande effusion de contentement.

Avant de désigner le vice-président de la République, l'Assemblée nationale a voulu fixer sa position. Elle lui a alloué 4,000 francs par mois et un logement aux frais de l'état, logement qu'elle n'a pas voulu elle-même déterminer; elle s'en rapporte à cet égard au gouvernement.

Le président de la République a reçu, à l'heure qu'il est, *cent quarante mille lettres*, tant de Paris que des départemens. La plupart de ces lettres renferment des demandes de places ou de secours ; plus de cinq cents contiennent des reconnaissances du Mont-de-Piété : elles ont été envoyées par de malheureux ouvriers sans travail, dans l'espoir que Louis-Napoléon en fera opérer le retrait. Le président de la République a donné des ordres afin que les quittances du Mont-de-Piété fussent envoyées aux plus infortunés; mais avec un budget de six cent mille francs, il ne lui est guère facile de soulager toutes les infortunes.

On s'entretient de l'exiguité des moyens du premier magistrat de la République, et il est question d'une proposition que doivent faire plusieurs représentans de toutes nuances, à l'effet de faire porter la liste civile du président de la République à un million par année, soit 83,000 fr. par mois.

On pense généralement que la proposition dont on vient de parler sera prise en considération.

Dans la séance du 22 janvier, l'Assemblée nationale s'est occupée du projet de loi qui renvoie les auteurs et les complices présumés de l'attentat du 15 mai devant la haute cour nationale. Ce projet de loi a été adopté à une majorité de près de 100 voix. Il est donc décidé que le procès des accusés du 15 mai aura lieu devant la haute Cour nationale. Cette Cour siégera à Bourges. Dans le fameux procès de Babeuf, la haute Cour d'alors siégeait à Vendôme.

On lit dans la *Patrie* du 22 janvier :

« M. le vice-amiral Cécille, ambassadeur de la République française près le gouvernement britannique, est parti aujourd'hui pour Londres.

« M. Ruffini, envoyé de la Cour de Turin près la République, est arrivé hier matin à Paris.

« M. le marquis de Ricci, chargé de représenter la Sardaigne aux conférences de Bruxelles, est ici; il repart dans deux jours pour Bruxelles. M. le comte de Toffeti, récemment arrivé de Turin, accompagnera M. de Ricci, mais seulement à titre consultatif.

« M. de Ricci sera également accompagné de M. le comte Durini.

« Dès que l'envoyé autrichien sera à Bruxelles, les conférences commenceront. »

On écrit de Paris au *Times* :

« Les préparatifs militaires à Toulon continuent. Il se confirme que le gouvernement espagnol a récemment adressé aux puissances catholiques une note dans laquelle on déplore comme un scandale pour la chrétienté l'éloignement du Saint-Père de Rome, en les invitant à lui donner aide et assistance pour le mettre en état d'y retourner. Une proposition plus formelle a été faite ensuite par l'Autriche au gouvernement français; elle a invité celui-ci à coopérer au maintien de S. S. dans le libre exercice de son autorité à la tête de l'Église. Cependant il paraît que cette proposition, bien qu'accueillie avec faveur par le cabinet français, est, dans le présent état de choses en France, de nature à demander les plus mûres réflexions avant qu'on fasse quelque démarche décisive. La question est en effet assez délicate, et dans le sein du cabinet on s'est demandé si un pays qui tout récemment a changé chez lui la monarchie en République a le droit de concourir à une restauration en faveur d'un prince étranger. Si mes renseignemens sont exacts, on a résolu cette question affirmativement en ce qui concerne le rétablissement du Pape dans son autorité spirituelle, attendu que dans ce sens tous les pays catholiques, quelle que fût leur forme gouvernementale, avaient un égal intérêt à y contribuer. Je crois qu'on est tombé d'accord en ce qui concerne l'autorité temporelle du Pape.

« On apprend encore que le président de la République française a exprimé son vif désir d'agir dans ce sens, mais avant de le faire, il a jugé nécessaire de communiquer avec S. S. pour connaître ses vœux à cet égard. C'est dans ce but que M. Latour d'Auvergne a été envoyé à Gaëte, et jusqu'à son retour il n'est pas probable qu'on passe outre. »

On lit dans la *Sentinelle de Toulon* du 16 janvier :

« Tout porte à croire que les préparatifs qui se faisaient dans notre port pour le transport de troupes n'ont plus aucune destination déterminée. Aucun ordre n'est arrivé depuis que les armemens sont prêts, et on pense qu'il ne sera pas donné suite aux projets d'expédition auxquels se rapportaient ces préparatifs. »

On parle d'une réunion des évêques et archevêques français, qui aura lieu à Toulouse dans le but d'examiner les diverses questions économiques que soulèvent la situation du Pape et les évènemens de Rome. Cette réunion aurait lieu vers la fin du mois de février de cette année.

La réunion de la rue de Poitiers vient, en vue des élections générales, de prendre une importante décision : elle a décidé qu'un comité de trente membres, pris dans son sein, serait chargé de tout ce qui concernerait les opérations électorales dans toute la France. Les noms les plus considérables figurent dans ce comité, qui s'adjoindrait, dit-on, un nombre égal de personnes étrangères à l'Assemblée, mais éminentes par leur position.

ANGLETERRE.

Lord John Russell a adressé aux membres du côté droit de la chambre des communes une circulaire dans laquelle il les invite à se trouver présens à l'ouverture du parlement, qui aura lieu le 1er février. On y remarque le passage où lord John Russell les prévient qu'on s'y occupera aussitôt de questions de la plus haute importance.

S. M. la reine ouvrira en personne la session du parlement. A la chambre des communes, lord Harry Vane présentera l'adresse en réponse au discours du trône.

D'après ce qu'on assure, le budget de la marine qui va être soumis au parlement, dans la prochaine session, contiendra des réductions tellement considérables qu'il en résultera pour l'état une économie de 1 million liv. st., comparé à celui de l'année dernière. Si ce fait se confirme, il en résulterait encore que le gouvernement britannique ne croit point que des collisions doivent éclater en Europe. Reste à savoir si la nouvelle et sérieuse guerre avec les Sikhs ne nécessitera pas des dépenses imprévues.

M. John O'Connell a fait la réponse suivante à la lettre des prisonniers d'État :

« Londres, le 15 janvier.

« Messieurs,

« Je m'empresse de repousser toutes méchantes interprétations ou insultes à votre égard, et je nie avec respect que l'on doive réputer attaque personnelle une allusion aux malheureux évènemens de l'été dernier. Je suis sûr que vous ne voudriez pas vous-mêmes que l'Irlande ne demeurât pas calme. Au moment où elle va en appeler à l'Europe et au monde contre les oppressions et les misères que l'on continue de faire peser sur elle, il m'a semblé nécessaire d'aller au-devant des attaques de la presse anglaise par l'espèce de protestation consignée dans ma lettre du 1er de ce mois. J'exprime, comme je le ressens, le plus profond regret de l'offense personnelle que je puis avoir commise dans l'exécution d'un devoir impérieux autant que pénible.

« Vous traiterez, je le suppose, cette expression de regret avec le même dédain que vous avez traité ce que vous appelez mes affectations de pitié. J'accepte avec soumission tout le dédain qu'il vous plaira de déverser sur moi et toutes les attaques des autres pour la même cause comme une sorte d'expiation de l'offense que je vous ai faite involontairement. Vous n'avez pas besoin de craindre cette intervention de ma part, contre laquelle vous vous inscrivez avec tant de vivacité. Je suis trop opposé au ministère et aux partis anglais en général pour penser à vous causer des dommages en prenant la direction d'un semblable mouvement. Si d'autres prennent l'initiative, je m'estimerai heureux de trouver la plus humble place dans les rangs des appuis du mouvement.

« J'ai l'honneur, etc.

« JOHN O'CONNELL. »

On mande de Dublin que les *writs of error* (recours en cassation pour vice de forme) de MM. O'Brien, Meagher, M'Manus et autres condamnés à la peine capitale, ont été repoussés en dernière instance par la cour du banc de la reine. On sait cependant qu'aucun des condamnés ne sera exécuté, et que la peine de mort sera commuée en une déportation d'une durée plus ou moins longue.

AUTRICHE.

Le *Morning-Chronicle* fait les réflexions suivantes sur les affaires d'Autriche :

« Douée d'une vitalité indestructible, et puisant de nouvelles forces même dans les calamités qui l'ont assaillie, l'Autriche s'est relevée du plus profond état d'abaissement à un degré de puissance auquel elle était rarement arrivée, même dans ses jours de prospérité. La soumission de la Lombardie, effectuée par le maréchal Radetzky au moment où le gouvernement de l'empire autrichien se trouvait entièrement paralysé, a été le premier symptôme de la force vitale restée intacte dans sa puissante organisation militaire, et l'heureuse campagne du prince Windishgraetz en Hongrie lui a assuré une position plus forte que jamais au-dedans comme au-dehors, de sorte que François-Joseph se trouve, à l'heure qu'il est, beaucoup plus affermi sur son trône que ne l'était dans les derniers temps son prédécesseur.

« La promptitude avec laquelle ce vaste pays a été réduit à l'obéissance, fait sans doute honneur au général en chef qui a été chargé de cette tâche difficile. Espérons cependant qu'avec le rétablissement de la paix et de l'ordre public, on s'attachera également à y rétablir des sentimens d'amitié et de fraternité entre la population et les autres provinces de la monarchie autrichienne. Il sera d'autant plus facile d'arriver à cet heureux résultat, que le peuple hongrois n'a pas de son propre mouvement participé à l'insurrection fomentée par l'agitateur Kossuth.

« A l'heure qu'il est, le parti révolutionnaire est réduit à l'impuissance. Ce parti n'avait pas poussé de profondes racines dans le peuple proprement dit ; il se composait principalement d'individus ruinés par de mauvaises spéculations, d'étudians et de jeunes gens qui espéraient faire fortune dans un bouleversement général et s'enrichir des débris de la fortune publique.

« Pour des gens de cette catégorie, Kossuth était le chef et l'agent le plus propre à leur faire atteindre leur but. Cependant, le rapide développement du principe démocratique avait été, dans les années dernières, un sujet de regret et d'appréhension pour l'ancienne aristocratie libérale en Hongrie. Ce n'est que dans les derniers temps que le sentiment de l'indépendance nationale s'est associé au principe démocratique pour fraterniser avec les anarchistes de Vienne. Quoi qu'il en soit, là comme partout ailleurs, la révolution a amené à sa suite la détresse, même pour ceux qui espéraient s'enrichir. Les habitans des villes se sont appauvris ; le clergé est privé de ses dîmes, les grands propriétaires sont dépouillés des deux tiers de leurs revenus par l'abolition des redevances seigneuriales à laquelle ils ont inconsidérément concouru, tandis que les paysans, au sort desquels le gouvernement impérial s'est toujours vivement intéressé, sont moins que jamais disposés à verser leur sang pour le combattre. En un mot, la force de la rebellion est brisée et l'esprit de résistance efficacement comprimé, du moins pour le moment.

« A l'heure qu'il est, la Hongrie est en effet un pays conquis. Mais hâtons-nous d'ajouter que ce n'est point par le rude et précaire droit de conquête que le gouvernement autrichien pourra ou devra tenir dans la soumission un peuple fort et intelligent qui a l'instinct indestructible et traditionnel d'une indépendance nationale. Si François-Joseph veut régner en Hongrie sur des sujets fidèles, il faut qu'il règne comme le successeur légitime de St-Etienne. Aussi le moment est-il venu d'établir les relations entre la Hongrie et l'empire autrichien sur une base solide et intelligente. L'histoire des derniers mois a prouvé l'inadmissibilité de la base de la sanction pragmatique, c'est-à-dire l'indépendance mutuelle absolue des deux couronnes et de leurs administrations respectives. Ce n'est qu'en subordonnant comme elle doit l'être l'administration hongroise au gouvernement, non pas de l'Autriche, mais d'un état fédéré, et dont les provinces allemandes, ainsi que les royaumes esclavons du Nord, de l'Est, du Sud, forment avec la Hongrie des parties intégrantes ; ce n'est que de cette manière que les intérêts de ces diverses contrées, dépendant mutuellement l'une de l'autre pourront être efficacement dirigés dans la voie d'une politique commune. Comme c'est dans et par la Hongrie que nous espérons voir la prospérité de l'empire se développer sur la plus large base, et qu'en notre qualité d'Anglais et d'hommes libres nous éprouvons les plus fortes sympathies pour le peuple hongrois, nous portons avec le plus vif intérêt nos regards sur la réorganisation de la Hongrie. »

ALLEMAGNE.

PRUSSE.

D'après la *Gazette Universelle allemande*, la question du chef de l'état allemand fédéré n'est pas aussi près de sa solution qu'on le croit généralement. Les scrupules qu'éprouvait la couronne de Prusse à se charger de cette dignité et de ses obligations, ont plutôt augmenté que diminué, et M. Camphausen, si son séjour à Berlin se rattachait à cette question, n'aura rapporté à Francfort que des déclarations conditionnelles. Ce qui est certain, c'est que le roi de Prusse n'acceptera pas la couronne impériale directement des mains de l'assemblée nationale, mais que l'avis qui a prévalu dans le cabinet prussien, c'est que la question du chef de l'empire d'Allemagne ne pouvait être décidée que par la convocation d'un congrès de princes allemands, qui s'entendraient à ce sujet avec l'assemblée nationale. Un congrès de cette espèce se réunira probablement à Francfort sur Mein ; les gouvernemens allemands pourront alors y faire valoir le droit que jusqu'ici ils paraissent s'être réservé tacitement, de se prononcer à leur tour sur la constitution de l'état allemand fédéré.

SAXE.

Le 17 janvier, le roi a ouvert solennellement, à Dresde, la sixième diète de la Saxe, en présence des princes Jean et Albert et des ministres. Les membres des deux chambres, réunis dans la salle des séances de la seconde chambre, étaient nombreux, et ont accueilli le roi à son entrée dans la salle avec de vives acclamations. Quelques diplomates ont assisté à cette cérémonie. Le roi a prononcé le discours suivant :

« Messieurs les députés !

« Bien qu'il ne se soit écoulé que quelques semaines entre la confection de la nouvelle loi électorale en vertu de laquelle je vous vois aujourd'hui réunis autour de moi, et la clôture de l'année dernière, cependant il a été possible, par suite de l'accélération des opérations électorales, de convoquer la diète encore dans le courant de la dernière période financière, conformément au paragraphe 115 de la constitution, et de l'ouvrir aujourd'hui avec vous. Toutefois, il a été nécessaire pour qu'il ne survînt pas d'interruption dans la

---

— Es-tu fou ! m'écriai-je. La poudre ! mais elle ternirait l'éclat de ces cheveux noirs et soyeux ! Les paniers ! mais ils déguiseraient cette taille divine !

— Va toujours, va, mon ami, dit Vernon en emplissant son verre.

— D'ailleurs, un esprit d'une naïveté, d'une grâce, candeur....

Vernon posa brusquement son verre sur la table ; il croisa ses bras sur sa poitrine, et me regardant avec un air de compassion profonde :

— Tu appelles cela de la naïveté ! dit-il ; tu appelles cela de la grâce et de la candeur ! Une petite puritaine qui nous bombarde en pleine poitrine avec des versets de la Bible ! Parle-moi de la Montrichard, qui boxe mieux qu'un cocher anglais, de la Saint-Phar, qui tire le pistolet comme Saint-Georges ! A la bonne heure, voilà qui est naïf, candide et gracieux. Sur l'honneur, tu baisses, mon cher, et il faut y prendre garde. Quelle folie ! prendre feu ainsi pour une quakeresse !

— Une quakeresse ! m'écriai-je. Quel jargon me parles-tu là ?

— Au diable ! reprit Vernon ; j'oublie toujours que tu es nouveau débarqué dans ce maudit pays. Ecoute donc.

En disant ces mots, il tira de sa poche un petit in-12 relié en maroquin puce.

— Le *Guide du voyageur* dans l'Amérique du nord, dit-il ; un excellent ouvrage qui est mon *vade mecum* ; on y trouve l'indication des meilleures auberges. Ah ! m'y voici, — page 217. — *Quakers* — On appelle ainsi des individus qui portent un chapeau à larges bords... noir, — un frac noir... des culottes... noires, — les cheveux... ras. — Le chapeau qui affecte ordinairement la forme cylindrique, paraît vissé sur leur tête en vertu d'un système de politesse qui leur est particulier. Voilà pour les hommes. Quant aux femmes, continua-t-il en fermant son petit livre, elles ont des robes blanches, des voiles blancs, et, comme tu l'as remarqué, des cheveux noirs et soyeux, une taille ravissante, un pied adorable... Toutefois, ces derniers accessoires ne sont pas de rigueur.— Après cela, on ajoute que ces originaux sont de braves gens, rêvant la paix universelle, ayant en horreur les serments autant que le mensonge, tenant fidèlement leurs promesses, et tutoyant tout le genre humain.

— L'horreur du mensonge ! m'écriai-je ; la fidélité aux promesses ! mais c'est merveilleux ! »

. . . .

Comme je terminais cet exposé de mes principes en matière matrimoniale, Polly rentra accompagnée de son père. La physionomie et le costume du quaker étaient parfaitement conformes à la description que Vernon m'en avait donnée. En nous apercevant, le digne homme n'eut garde d'ôter son chapeau, mais il tendit cordialement une main à chacun de nous en nous remerciant de lui avoir épargné l'injure d'attendre son agrément pour nous établir dans sa demeure. Un pareil compliment en France nous eût paru singulièrement suspect ; mais l'attitude de l'excellent homme, le son de sa voix, l'expression de son visage, dénotaient une sincérité si candide, que toute marque de susceptibilité de notre part eût été du dernier ridicule. Je ne pus me défendre cependant d'un certain embarras en répondant à la pression de main de notre hôte, et ma confusion s'accrut encore lorsque mes yeux s'étant tournés vers Polly, j'aperçus la charmante fille qui regardait avec une douloureuse indignation les deux pièces d'or déposées par Vernon sur la tablette de la cheminée. Je pris vivement les deux louis, et les plaçant presque de force dans sa petite main blanche :

— Soyez notre aumônière, miss Polly, lui dis-je. Distribué par vous, cet or pourra sécher quelques larmes et soulager quelques misères.

— Il n'y a point de pauvres dans un pays où tous les hommes sont frères, répondit gravement M. Harrison. Reprends ton or, ami, et réserve tes aumônes pour ta malheureuse patrie.

Tandis que son père me parlait ainsi, Polly s'était échappée par la porte du jardin, mais avant de sortir, elle m'avait adressé un regard plein de reproche qui m'avait été droit au cœur.

III.

La nuit approchait et nous primes congé de notre hôte. M. Harrisson n'essaya pas de nous retenir, mais il insista pour nous accompagner jusqu'au camp. Il ne voulait pas se séparer de nous, disait-il, avant de nous avoir démontré toute l'horreur de notre abominable métier, et il ne désespérait pas d'obtenir de nous l'engagement d'y renoncer à la première occasion. Le digne homme, en effet, nous régala, chemin faisant, d'une homélie en cinq points qui pour être plus longue et plus savamment conçue que celle de miss Polly, n'en était, certes, pas plus réjouissante.

— J'admire fort votre éloquence, mon cher hôte, lui dis-je, lorsqu'il eut terminé son indigeste discours, mais, à part vos scrupules religieux, que je respecte, je ne puis m'empêcher de croire que vous avez contre les gens de notre profession quelque motif de haine personnelle.

— Tu as dit vrai, et pourquoi le nierais-je ? répondit le quaker en me serrant la main avec force. Oui, quelque mérité que soit l'anathème dont le pieux fondateur de notre secte a frappé la guerre, je sens, — et c'est là une des infirmités de notre nature, — que je la haïrais moins si je n'avais pas souffert de ses fureurs. Ecoutez-moi, frères, et si le récit de mes malheurs ne vous touche pas à un autre titre, vous me pardonnerez sans doute, après l'avoir entendu, l'amertume de mes censures.

M. Harrison se recueillit un moment, moins pour rappeler ses souvenirs que pour combattre l'émotion qui agitait son cœur et que trahissaient l'altération de sa voix et la pâleur de son visage. Le spectacle d'une douleur si profonde chez un homme qu'au premier abord nous avions jugé froid et impassible, fit sur nous une impression étrange ; il lut sans doute dans nos regards le compatissant intérêt avec lequel nous attendions ses confidences, et il continua après avoir essuyé une larme qui tremblait au bord de sa paupière :

— Il y a treize ans environ, j'étais heureux. Oh ! bien heureux ! Possesseur d'une fortune acquise par mon travail, j'avais trouvé, dans mon union avec Anna Price, la réalisation de mes rêves de jeunesse. Ce qu'il y avait de trésor d'amour dans le cœur de mon Anna, ce qu'il y avait dans ses traits de cette beauté que les poètes donnent aux anges et qui semble se refléter de l'âme sur le visage, aucune parole humaine ne saurait vous le faire comprendre. Vous avez vu Polly. — Ce sont les traits si suaves de sa mère, c'est la pureté de son regard, c'est la musique de sa voix. Mais il y avait de plus chez mon Anna ces saintes ardeurs de l'épouse, cette connaissance d'un monde nouveau que révèlent à une femme le mariage et la maternité. Car notre union avait été bénie.— Dieu nous avait donné un enfant. Oh ! que de bonheur pendant trois années ! Pourquoi, mon Dieu, m'avoir fait goûter à la coupe si vous deviez la renverser si vite !

M. Harrison se tut un moment ; ses lèvres muettes, mais tremblantes, semblaient murmurer une ardente prière. Il reprit bientôt en rappelant tout son courage :

— Polly était née sous un ciel d'orage. Les passions d'où est sortie cette guerre commençaient à fermenter. Vous savez quelle noble et ferme résistance les colonies opposèrent aux injustes prétentions de la Grande-Bretagne. Vous connaissez l'histoire de ces premiers efforts dont la modération assura le triomphe ; mais cette modération, hélas ! ne fut pas partout la même. Nous habitions Boston. Quelques insensés se portèrent à des violences condamnables. Des effigies représentant le gouverneur furent brûlées sur la place du marché, et des pierres furent lancées sur les soldats. La garnison anglaise parvint cependant à réprimer le désordre. Quelques-uns des agresseurs cherchèrent dans notre maison un asile qui ne fut pas respecté. Deux de ces malheureux, découverts dans la retraite que nous leur avions donnée, furent massacrés sous nos yeux. Spectacle horrible que devaient suivre des scènes plus horribles encore ! Furieux de n'avoir plus de victimes à immoler, excités encore par la vue et l'odeur du sang qu'ils venaient de répandre, c'est contre moi, c'est contre ma pauvre Anna que ces lâches tournèrent leur rage ! Je vois encore leur digne chef, l'infâme Clinton, fixant sur Anna des regards étranges.... Pardonne, mon Dieu, pardonne ! Mais à ce souvenir ma tête s'égare, mon sang bouillonne, et la vengeance que je refoule dans mon cœur demande à en sortir !... Que vous dirai-je ? Anna, cet ange de vertu, de pudeur... je la vis se débattre entre leurs bras sanglants... je voulus la défendre... un coup de sabre m'étendit sur le carreau sans connaissance. — Quand je revins à moi, les assassins étaient partis.... Anna était morte !

— Et votre fille.... miss Polly, demandai-je, avec anxiété, — connaît-elle cette affreuse histoire ?

— Oh !... qu'elle l'ignore toujours ! s'écria le quaker. Que cet horrible souvenir ne vienne pas flétrir son bonheur ! Polly était alors à quelques milles de Boston, chez une vieille parente. Ce fut pour moi une nouvelle douleur que celle de cette enfant ; ce fut un autre spectacle de désolation que celui des pleurs qu'elle versait en me demandant sa mère... Sa mère, dont je ne pouvais plus lui montrer que la tombe. Mais Polly sortait à peine du berceau. A cet âge les impressions s'effacent vite, et pour elle, mon Anna est passée doucement de cette vie dans un monde meilleur ! Après cette catastrophe, je sortis de Boston pour n'y plus rentrer, et je vins m'établir dans cette habitation é-